

DCM_2025_04_18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE
BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

18

MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo »

M. TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo », créé par délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, a permis depuis sa création de subventionner plus de 961 dossiers d'acquisition de vélos neufs, d'occasion ou d'équipements de sécurité, ainsi que de réparation de vélos. Il a démontré ainsi sa très grande utilité pour les Avignonnais et Avignonnaises engagés dans la mobilité active.

Par délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 24 février 2024, il a été décidé de modifier les modalités d'attribution, en les faisant varier suivant le type de prestation ou le montant facturé.

Il est ainsi prévu de subventionner :

- pour l'achat d'un vélo d'occasion classique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 500 €,
- pour l'achat d'un vélo d'occasion électrique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 500 €,
- pour l'achat d'équipements de sécurité ou pour la réparation d'un vélo, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat ou de réparation TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 200 €,
- pour l'achat d'un vélo neuf classique, 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 000 €,
- pour l'achat d'un vélo neuf, électrique ou non, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 2 000 €,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- pour l'achat d'un vélo-cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 100 € sans condition de montant facturé.

Le taux et le montant de subvention attribué par la Ville variant suivant le type de prestations concernées, il est possible de déposer un dossier de subvention intégrant plusieurs types de prestations, sous réserve que leur montant maximum de subvention soit le même.

Cette aide est cumulative aux autres dispositifs de subventions locaux ou nationaux.

Il est aujourd'hui proposé d'accorder aux 33 bénéficiaires désignés dans le tableau annexé à la présente délibération une aide pour l'acquisition ou la réparation de leur vélo pour un montant total de 1 808,74 €.

D'autres délibérations seront régulièrement présentées au fur et à mesure des dossiers de subventions déposés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 24 février 2024 pérennisant et modifiant les clés du champ d'application selon la prestation du fonds d'aide municipal "Tous à Vélo",

Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020 concernant la mise en place d'un fonds d'aide municipal baptisé « Tous à vélo ».

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025
ACTE PUBLIE LE 30/09/2025